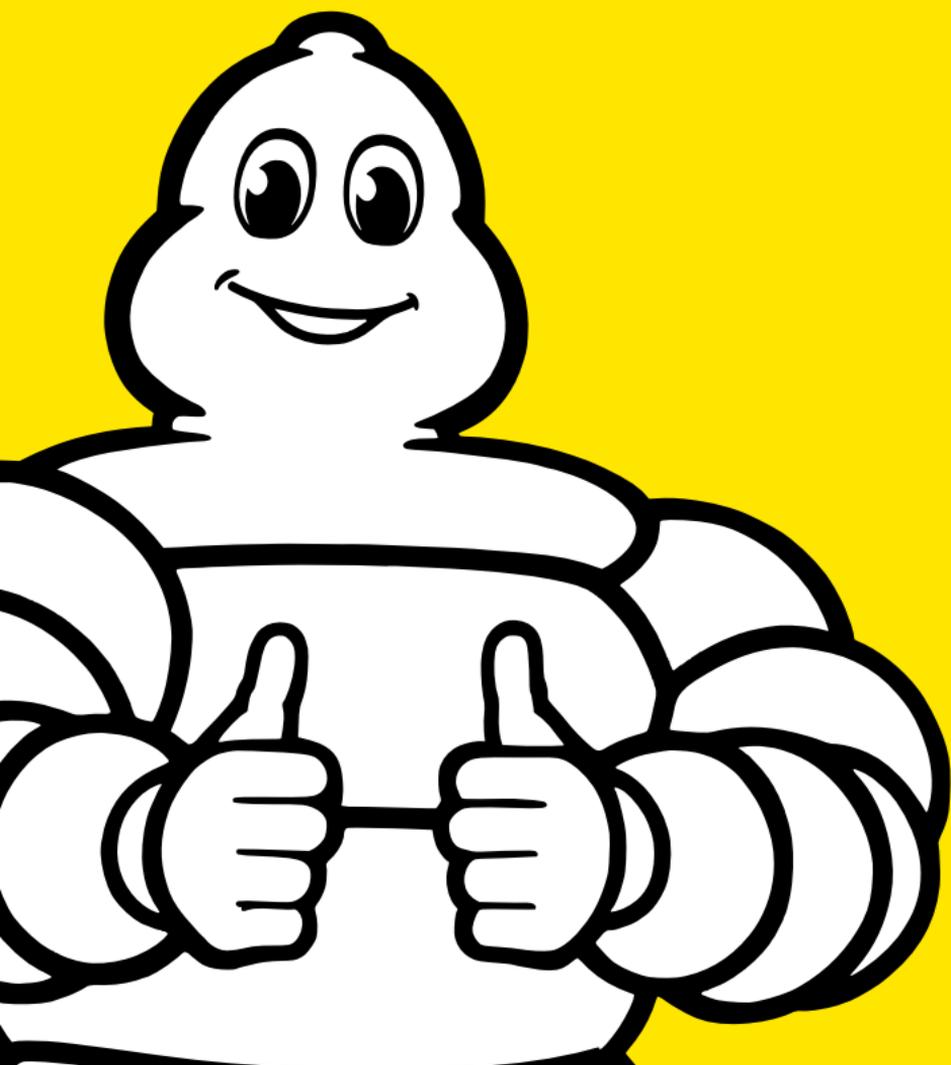


# **MANUEL DU PROPRIÉTAIRE**

Garantie limitée des pneus tourisme et camionnette, garantie sur la bande de roulement, carte d'enregistrement, conseils de sécurité et d'entretien



*APPRENEZ-EN PLUS À PROPOS DE LA PROMESSE MICHELIN À L'INTÉRIEUR.*



**IMPORTANT!** Enregistrez vos pneus à [michelin.ca](http://michelin.ca), ou postez la carte d'enregistrement. Voir l'encart qui suit la page 26.



Merci d'avoir choisi les pneus MICHELIN<sup>MD</sup>. Grâce à un bon entretien et à un contrôle régulier de vos pneus MICHELIN, vous apprécierez leur conduite sécuritaire pendant très longtemps. Lors de l'enregistrement de vos pneus sur michelin.ca ou en nous envoyant la carte d'enregistrement des pneus ci-jointe par la poste, vous bénéficierez de la Promesse<sup>MC</sup> MICHELIN<sup>MD</sup>.

### **Promesse<sup>MC</sup> MICHELIN<sup>MD</sup>**

Nous voulons que vous soyez entièrement satisfait de vos pneus de remplacement tourisme ou camionnette; c'est pourquoi ils sont appuyés par la Promesse MICHELIN.

La Promesse MICHELIN, incluse avec vos pneus de remplacement MICHELIN tourisme ou camionnette, comprend les avantages suivants: garantie de satisfaction de 60 jours, assistance routière de trois ans, garantie limitée du manufacturier et garantie sur la bande de roulement.

### **Garantie de satisfaction de 60 jours<sup>1,2</sup>:**

Nous sommes certains que vous aimerez vos nouveaux pneus de remplacement MICHELIN. En fait, nous en sommes tellement convaincus que nous appuyons votre achat par une garantie de satisfaction de 60 jours. Si vous n'êtes pas satisfait à 100 %, rapportez les pneus chez le détaillant où vous les avez achetés avec la facture originale, et ce, dans les 60 jours, et le détaillant les remplacera par un autre ensemble de pneus de valeur égale ou moindre.

### **Assistance routière de trois ans<sup>2,4</sup>:**



**ASSISTANCE  
EN CAS DE  
CREVAISON**



**LIVRAISON  
DE LIQUIDES  
(ESSENCE, EAU, ETC.)<sup>3</sup>**



**SERVICE DE  
DÉVERROUILLAGE**



**RECHARGE  
DE BATTERIE**

Le service est offert 24 heures sur 24 toute l'année, au Canada et aux États-Unis, durant trois ans après l'achat de vos pneus de remplacement MICHELIN. Vous n'avez qu'à composer sans frais le 1 866 794-5666.

Advenant une crevaison, un professionnel qualifié viendra remplacer le pneu par votre pneu de secours gonflé. Si vous n'avez pas de pneu de secours gonflé, votre véhicule sera remorqué sans frais (sur une distance maximale de 250 km) jusqu'au détaillant Michelin de votre choix le plus près.

### **GARANTIE LIMITÉE ET GARANTIE SUR LA BANDE DE ROULEMENT<sup>2,5</sup> des pneus de remplacement tourisme et camionnette de MICHELIN<sup>MD</sup>:**

Vos pneus de remplacement MICHELIN sont couverts par la garantie limitée du fabricant contre certains défauts de matériau ou de fabrication et par la garantie kilométrique limitée contre l'usure de la bande de roulement<sup>2,5</sup>. Lisez attentivement les conditions de la garantie.

**1** La garantie s'applique à un maximum de six pneus par client. La garantie s'applique seulement sur les pneus achetés et montés et ne s'applique pas aux pneus échangés en vertu de la présente garantie. Elle ne couvre pas le coût des corps de valve. Les pneus endommagés en raison d'une mauvaise utilisation ou installation, des risques routiers ou de problèmes mécaniques liés au véhicule, d'une utilisation des pneus dans des activités de course ou de compétition et les pneus qui ont été enlevés du véhicule sur lequel ils avaient été montés à l'origine sont exclus de cette garantie.

**2** Les pneus en monte d'origine sont exclus. **3** Le coût des liquides est à la charge du client. **4** Ce service ne couvre pas les frais de réparation ou de remplacement du pneu. Le service ne s'applique qu'aux véhicules de tourisme et aux camionnettes et exclut spécifiquement les remorques, les véhicules récréatifs, les véhicules commerciaux et tous les véhicules utilisés sur les fermes et les ranchs, pour l'agriculture, la course ou hors route. **5** Les pneus en monte d'origine sur les véhicules des modèles 2018 et ultérieurs ainsi que les pneus de course homologués pour utilisation sur route (tels que les pneus PILOT<sup>TM</sup> Sport Cup de MICHELIN<sup>MD</sup>) ne sont pas couverts par cette garantie. Les garanties de kilométrage varient selon la gamme de pneus. Consultez votre détaillant de pneus ou visitez michelin.ca pour plus de détails sur les garanties de kilométrage, y compris celles pour les pneus avant et arrière de tailles différentes.

## TABLE DES MATIÈRES

Conduite à haute vitesse.....	9-10
Conduite hivernale .....	14
Contactez-nous .....	21
Défaillance du pneu .....	5
DOT .....	19
Durée de service des pneus .....	19-20
Entreposage.....	17
Équilibrage.....	14
Garantie .....	2-5
Gonflage .....	6-8
Indices de vitesse .....	10-11
Inspection des pneus et jantes .....	12
La Promesse <sup>MC</sup> MICHELIN <sup>MD</sup> .....	1
Maîtrise du véhicule.....	6
Modification des pneus.....	16
Montage.....	17-18
Montages mixtes .....	14
Parallélisme.....	14
Patinage .....	9
Permutation.....	15
Personnalisation.....	16
Remorques et caravanes .....	13
Réparation .....	16
Responsabilité de Michelin .....	3
Roue de secours à usage temporaire .....	19
Surcharge .....	13
Témoins d'usure.....	13

---

Assurez-vous de visiter [michelin.ca](http://michelin.ca) pour découvrir comment et pourquoi enregistrer vos pneus MICHELIN<sup>MD</sup>. Consultez également la section sur l'entretien des pneus et les conseils sur la conduite pour vraiment profiter de vos nouveaux pneus. Vous pouvez aussi vous inscrire pour recevoir des renseignements utiles sur la sécurité des pneus, des nouvelles sur les produits Michelin et des offres spéciales par courriel.

---

# **GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE DE MICHELIN<sup>MD</sup>**

Afin de vous assurer de bien comprendre les conditions de la présente garantie, veuillez lire attentivement ce livret. Il est essentiel que vous preniez aussi connaissance des recommandations d'entretien et de sécurité contenues dans ce manuel.

Cette garantie couvre l'acheteur initial des pneus de remplacement tourisme et camionnette de MICHELIN.

## **ÉLÉMENTS COUVERTS ET DURÉE DE LA COUVERTURE**

Tout pneu tourisme et camionnette de MICHELIN, utilisé dans des conditions routières normales et monté sur le véhicule d'origine, est couvert comme suit :

### **Main-d'œuvre et matériaux**

En cas de défaut de fabrication (main-d'œuvre ou matériaux) pendant la durée de vie utile de la bande de roulement d'origine ou les six ans suivant la date d'achat (selon la première de ces éventualités), votre pneu pourrait être remplacé au prorata de cette garantie. Toutes les garanties, expressees ou implicites, viennent à échéance passé l'un ou l'autre de ces délais, selon la première de ces éventualités.

La « date d'achat » est celle inscrite sur la facture du pneu. Si aucune preuve d'achat n'est fournie, la date de fabrication du pneu, inscrite sur le flanc, servira de référence pour la garantie.

La « vie utile de la bande de roulement » réfère à la bande de roulement originale usée uniformément sur toute la surface jusqu'au niveau des témoins d'usure, c'est-à-dire une profondeur de sculpture résiduelle de 2/32<sup>e</sup> de po (1,6 mm). Nous entendons par usure irrégulière une différence de la bande de roulement restante de 2/32<sup>e</sup> de po ou plus sur toute la surface, sur un même pneu.

### **Bande de roulement**

Si la bande de roulement s'use avant que soit atteint le kilométrage de la garantie, cette dernière peut prévoir le remplacement du pneu au prorata. Pour connaître la garantie de kilométrage d'un pneu, consultez votre détaillant Michelin ou [michelin.ca/promesse](http://michelin.ca/promesse).

Afin de maintenir en vigueur la garantie contre l'usure, vous devez permuter vos pneus tous les 10 000 à 12 000 km ou suivant les recommandations du constructeur automobile, selon l'intervalle le plus court. Le défaut de permuter les pneus annule la garantie.

Rappelons que l'utilisation de pneus de dimensions différentes à l'avant et à l'arrière empêche leur permutation selon les recommandations de Michelin. Le cas échéant, la garantie de kilométrage des pneus arrière est réduite de moitié.

## **CE QUI N'EST PAS COUVERT**

La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive ou un accident, par exemple :

- une avarie routière (coupures, lacérations, meurtrissures, chocs ou perforations);
- un montage incorrect, un équilibrage incorrect de l'ensemble monté pneu/roue ou une réparation inappropriée;
- une mauvaise utilisation, un mauvais entretien, une course, un sous-gonflage, un surgonflage ou toute autre utilisation abusive;
- une usure rapide ou irrégulière causée par un défaut mécanique du véhicule, par exemple, un défaut de parallélisme (une différence de la sculpture résiduelle de 2/32<sup>e</sup> de po ou plus sur toute la surface, sur un même pneu);

- un accident, un feu, la corrosion chimique, le vandalisme ou des modifications apportées au pneu ;
- un méplat causé par un entreposage incorrect ou un coup de frein ;
- l'ajout d'un matériau liquide, solide ou gazeux autre que l'air, l'azote ou le dioxyde de carbone (par exemple, une solution à base d'eau pour sceller l'intérieur du pneu ou pour l'équilibrer) ;
- des craquelures esthétiques causées par l'ozone ou les conditions climatiques ;
- l'utilisation de pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN<sup>MD</sup> en l'absence d'un système de surveillance de la pression des pneus fonctionnel ;
- l'utilisation de pneus MICHELIN sans tenir compte des informations de sécurité et/ou d'entretien contenues dans votre manuel du propriétaire.

Certaines limitations s'appliquent, dont celles-ci :

- Le défaut de permuter les pneus selon les recommandations de Michelin annule la garantie contre l'usure de la bande de roulement.
- La garantie de kilométrage sera réduite de moitié pour les pneus arrière d'une dimension différente des pneus avant et ne pouvant donc pas être permutés selon les recommandations de Michelin.
- Les pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN bénéficient de la même garantie de kilométrage que la gamme de pneus standards à laquelle ils appartiennent, jusqu'à un maximum de 50 000 km.
- Aucune garantie contre l'usure de la bande de roulement ne s'applique aux pneus utilisés à des fins commerciales (tels que service de courrier, taxi ou autopartage).
- Les pneus de compétition homologués pour utilisation sur route (comme les pneus PILOT<sup>MD</sup> Sport Cup 2 de MICHELIN<sup>MD</sup>) sont exclus de toute garantie de kilométrage.
- Les tricycles à moteur sont exclus de la garantie kilométrique et de la Promesse<sup>MC</sup> MICHELIN<sup>MD</sup>.
- Les pneus d'hiver ne doivent servir que durant les mois d'hiver. Ceci inclut les mois de septembre à avril, période définie comme débutant le 1<sup>er</sup> septembre d'une année donnée et se terminant au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Pour que les pneus d'hiver de MICHELIN restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents prouvant le moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver.
- Aucune garantie contre l'usure de la bande de roulement ne s'applique aux pneus en monte d'origine sur votre véhicule.
- Vous devez être l'acheteur original des pneus pour être couvert par la garantie contre l'usure de la bande de roulement.

## **QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DE MICHELIN?**

### **Main-d'œuvre et matériaux**

Si le pneu est couvert et que l'usure de la semelle d'origine du pneu est de 2/32<sup>e</sup> de pouce (1,6 mm) ou moins (ou de 25 % d'usure ou moins, selon ce qui est le plus avantageux pour vous) et si le pneu est présenté dans les 12 mois suivant sa date d'achat, Michelin remplacera le pneu, sans frais, par un pneu neuf MICHELIN semblable. Cependant, tous les autres frais connexes et les taxes applicables seront à votre charge.

Si le pneu est couvert et que l'usure de la semelle d'origine du pneu est de 2/32" de pouce (1,6 mm) ou plus (ou de 25 % d'usure ou plus, selon ce qui est le plus avantageux pour vous) ou si le pneu est présenté plus de 12 mois suivant sa date d'achat, vous devrez payer une partie du coût de remplacement d'un pneu neuf MICHELIN comparable, au prorata de l'usure du pneu présenté. Le détaillant déterminera le montant à payer en multipliant le pourcentage d'usure du pneu par le prix de vente courant du pneu de remplacement au site d'installation\*. Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes applicables, seront à votre charge.

### **Usure de la bande de roulement**

Si le pneu est couvert et qu'il est usé uniformément sur toute la surface de la bande de roulement avant d'atteindre le kilométrage garanti, Michelin remplacera le pneu, au prorata, par un pneu neuf MICHELIN<sup>MD</sup> semblable. Cela veut dire que vous devrez payer une partie du prix. Le détaillant déterminera le montant à payer en multipliant le pourcentage de kilomètres parcourus par le prix de vente courant ou le prix de détail suggéré par Michelin, selon le montant le plus bas. Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes applicables, seront à votre charge.

Les pneus qui se seront usés uniformément avant d'atteindre le kilométrage garanti seront remplacés au prorata seulement si :

1. vous êtes l'acheteur initial des pneus, vous êtes le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et les pneus n'ont servi que sur ce véhicule ;
2. les pneus ont été permutés et inspectés tous les 10 000 ou 12 000 km, ou tel que spécifié par le fabricant du véhicule, selon l'intervalle le plus court, et le dossier de montage et de permutation ci-joint a été entièrement rempli et signé ;
3. le formulaire du dossier d'entretien rempli, le formulaire de renseignements sur le propriétaire initial et l'installation des pneus, et la facture originale sont présentés à un détaillant Michelin participant au moment de la réclamation ;
4. les pneus ne sont pas devenus inutilisables en raison de l'une des conditions énumérées sous CE QUI N'EST PAS COUVERT.

### **COMMENT OBTENIR UN REMPLACEMENT ?**

Apportez votre pneu chez un détaillant Michelin en lui présentant à sa demande :

1. Le véhicule sur lequel le pneu a été monté.
2. Une pièce d'identité (p. ex. votre permis de conduire).
3. Le certificat d'immatriculation du véhicule.
4. Le paiement de votre part au prorata du remplacement, le cas échéant.
5. Le formulaire du dossier d'entretien rempli et le formulaire Renseignements au sujet de l'acheteur initial et du montage des pneus.
6. La facture originale et une copie du présent manuel du propriétaire.
7. Pour les demandes de remplacement de pneus usés, les documents attestant que les pneus ont été permutés et inspectés tous les 10 000 à 12 000 km ou suivant les recommandations du constructeur automobile, selon l'intervalle le plus court, ainsi que le dossier de montage et de permutation ci-joint dûment rempli et signé.

\*Certains clubs peuvent aussi multiplier le pourcentage d'usure de la bande de roulement du pneu original par le prix payé par le consommateur pour les pneus garantis (y compris les promotions et rabais instantanés).

## **QUELLES SONT LES CONDITIONS ET LES RESTRICTIONS APPLICABLES ?**

Cette garantie n'offre pas d'indemnisation pour la perte de temps, la perte d'usage du véhicule, les inconvénients ou les dommages indirects. Certaines provinces pourraient ne pas permettre l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects; en conséquence, la restriction ou l'exclusion précitée pourrait ne pas s'appliquer à vous.

Cette garantie limite la durée des réclamations expresses ou implicites. Cette limitation ne s'applique pas dans les provinces interdisant la limitation de la durée d'une garantie implicite.

Le pneu présenté pour réclamation demeure la propriété de l'utilisateur, et Michelin n'assumera aucune responsabilité pour la perte ou les dommages causés au pneu alors qu'il était sous la garde ou le contrôle d'un détaillant Michelin à qui il avait été confié pour évaluation. Dans le cas d'une réclamation contestée, l'utilisateur doit fournir le pneu pour une inspection supplémentaire. Les pneus acceptés pour une réclamation deviennent la propriété de Michelin.

Aucun représentant, employé ou détaillant Michelin n'est habilité à faire des promesses ou à prendre des engagements autres que ceux exprimés dans la présente garantie. La garantie de qualité et de main-d'œuvre est valable seulement au Canada et aux États-Unis.

Ces garanties vous accordent des droits spécifiques. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

## **SÉCURITÉ ET ENTRETIEN DU PNEU**

### **L'IMPORTANCE DE L'ENTRETIEN DES PNEUS**

Le pneu est le seul contact du véhicule avec la route. Il est essentiel de suivre à la lettre les directives du manuel du propriétaire concernant l'inspection et l'entretien des pneus pour prolonger leur durée de vie et favoriser une utilisation sécuritaire. Visitez la page Conduite sécuritaire à [michelin.ca](http://michelin.ca) pour en savoir plus à ce sujet.

### **CONSEILS DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN**

Pour les renseignements essentiels de sécurité et d'entretien, lisez le présent manuel du propriétaire, l'information sur le flanc de vos pneus, le manuel du propriétaire du véhicule et l'étiquette de renseignements sur les pneus apposée sur votre véhicule.

**Vous pouvez avoir entièrement confiance en vos nouveaux pneus MICHELIN<sup>MD</sup>. Toutefois, il est important de les enregistrer au cas où nous aurions besoin de communiquer avec vous pour des questions de sécurité. Pour enregistrer vos pneus en ligne, visitez [michelin.ca](http://michelin.ca).**

### **DÉFAILLANCE DU PNEU – AVERTISSEMENT**

Tout pneu peut être rendu inutilisable à cause d'une réparation incorrecte, d'un impact, d'un gonflage incorrect, d'une surcharge, d'une craquelure, d'une hernie ou d'une autre déformation, ou de toute autre raison résultant de son utilisation ou d'une utilisation incorrecte. Les défaillances de pneu telles que la perte d'air rapide ou le détachement de la bande de roulement et des ceintures peuvent augmenter les risques de blessures ou entraîner la mort et/ou des dommages à la propriété. Afin de réduire les risques d'une défaillance de pneu, Michelin vous recommande de lire au complet ce manuel du propriétaire, le manuel du propriétaire du véhicule, la vignette d'information des pneus apposée sur votre véhicule (sur le montant de

porte du véhicule, à l'intérieur du couvercle du réservoir à essence ou de la porte du coffre à gants) et l'information sur le flanc du pneu quant aux avertissements, au bon usage et au bon entretien des pneus, ainsi que de suivre toutes les recommandations.

## **MAÎTRISER UN VÉHICULE LORSQUE SURVIENT LA DÉFAILLANCE D'UN PNEU**

S'il y a défaillance d'un pneu, vous pourriez entendre un bruit fort, sentir une vibration et/ou le véhicule pourrait tirer du même côté que le pneu ayant subi une défaillance. Dans un tel cas, il est important de **NE PAS FREINER OU DE NE PAS TOURNER LE VOLANT DE FAÇON BRUSQUE**. Levez plutôt lentement le pied de l'accélérateur et tenez fermement le volant pendant que vous vous maintenez sur votre voie. Lorsque le véhicule ralentit et que vous le maîtrisez, freinez doucement, rangez-vous prudemment sur l'accotement et immobilisez le véhicule dans un endroit le plus sécuritaire possible. Inspectez les pneus. Si un pneu est à plat ou semble mou, présente un détachement ou autre dommage, enlevez la roue et montez la roue de secours correctement gonflée, après l'avoir minutieusement inspectée. Des bosses, des renflements ou des craquelures peuvent indiquer qu'il y a détachement interne de la carcasse, ce qui nécessite une inspection par un technicien qualifié. Si un pneu ou un pneu de secours présente des bosses, des renflements, des craquelures ou tout autre dommage visible, ne prenez pas la route avec celui-ci. Si vous n'avez pas d'autre choix, conduisez le plus lentement et prudemment possible jusqu'à ce que vous puissiez obtenir l'assistance d'une dépanneuse ou d'un mécanicien. Si le pneu de secours n'est pas bien gonflé, ne prenez pas la route à moins d'y être obligé et, le cas échéant, conduisez à la vitesse la plus lente que vous le permettent les conditions routières sans compromettre votre sécurité jusqu'à ce que vous puissiez regonfler le pneu de secours et le faire inspecter par un professionnel pour vous assurer qu'il est sécuritaire de l'utiliser.

## **GONFLAGE ADÉQUAT**



**AVERTISSEMENT**

**ÉVITEZ DE ROULER INUTILEMENT AVEC DES PNEUS MAL GONFLÉS.**

## **IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC UN PNEU QUI N'EST PAS GONFLÉ À LA PRESSION RECOMMANDÉE**

Rouler avec un pneu sous-gonflé crée un échauffement excessif pouvant causer la destruction soudaine du pneu et un accident. Si vos pneus sont ceux fournis en équipement d'origine sur votre véhicule lorsqu'il était neuf, vous trouverez les pressions de gonflage recommandées en vous reportant à l'étiquette apposée dans votre véhicule (située sur le montant de porte du véhicule, à l'intérieur du couvercle du réservoir à essence ou de la porte du coffre à gants). Pour les pneus de remplacement, renseignez-vous auprès de votre détaillant Michelin; si cela s'avère impossible, vous trouverez les pressions de gonflage recommandées sur l'étiquette apposée dans votre véhicule (sur le montant de porte du véhicule, à l'intérieur du couvercle du réservoir à essence ou de la porte du coffre à gants). Ces pressions de gonflage doivent toujours être respectées; veillez à ce que la pression maximale indiquée sur le flanc du pneu ne soit jamais dépassée. Signalons que la pression de gonflage recommandée pour les pneus arrière peut différer de celle pour les pneus avant. La pression maximale indiquée sur le pneu diffère normalement de celle inscrite sur la vignette.

## **VÉRIFIEZ LA PRESSION À FROID DE TOUS VOS PNEUS, Y COMPRIS CELLE DU PNEU DE SECOURS, AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS**

Une pression de gonflage inadéquate peut affecter la tenue de route du véhicule, provoquer une usure rapide et irrégulière du pneu, causer la destruction soudaine du pneu, la perte de contrôle du véhicule et un accident. Vérifiez donc la pression de vos pneus au moins une fois par mois et systématiquement avant d'entreprendre un long voyage.

Ces recommandations concernent tous les pneus, même ceux qui sont auto-obturants ou autosupportants, car comme tout autre pneu, ils peuvent se dégonfler s'ils sont mal entretenus. Vérifiez toujours la pression de vos pneus à froid, c'est-à-dire avant de rouler, car au roulage, même sur une courte distance, les pneus s'échauffent et la pression d'air augmente, alors que la pression recommandée vaut pour des pneus à froid.

## **LE SOUS-GONFLAGE ET LE SURGONFLAGE DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS À L'AIDE D'UN MANOMÈTRE**

La pression des pneus doit être vérifiée mensuellement avec un manomètre. Il est impossible de déterminer si un pneu est correctement gonflé simplement en le regardant. Il est presque impossible de « sentir » ou d'« entendre » quand un pneu roule sous-gonflé ou surgonflé. Vérifiez chaque mois la pression des pneus à l'aide d'un manomètre précis. Vous trouverez de petits manomètres à prix abordable. Gardez-en un dans la boîte à gants ou dans le coffre pour vos vérifications mensuelles ou ponctuelles.

## **PNEUS AUTOPORTEURS ZÉRO PRESSION<sup>MC</sup> (ZP) DE MICHELIN<sup>MD</sup> À PRESSION D'AIR BASSE OU NULLE**

Les caractéristiques de tenue de route d'un véhicule dont un pneu autoporteur Zéro Pression (ZP) est dégonflé (qu'il soit à l'avant ou à l'arrière) ne sont pas les mêmes que celles d'un véhicule chaussé de pneus correctement gonflés. Évitez les vitesses élevées et les virages serrés dès qu'un signal de basse pression est activé. Même un pneu autoporteur Zéro Pression (ZP) de MICHELIN peut accumuler une chaleur excessive quand il roule sous-gonflé pendant une longue période. La durée et la distance qu'effectuera un pneu autoporteur Zéro Pression (ZP) à basse pression d'air ou à pression nulle dépendra de la gravité de l'événement ayant causé la fuite d'air, de la température ambiante, de la vitesse à laquelle roule le pneu et des conditions de son utilisation. Plus particulièrement, les freinages brusques, les virages et les autres manœuvres prononcées réduiront de beaucoup la durée de service d'un pneu à pression d'air basse ou nulle. L'utilisation continue d'un pneu sous-gonflé peut provoquer la destruction soudaine du pneu et causer un accident. Si un pneu à pression basse ou nulle commence à vibrer ou affecte la maniabilité, enlevez immédiatement ce pneu et remplacez-le par le pneu de secours. Si des pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN sont installés en équipement d'origine, consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour tous les détails sur le système conçu pour vous avertir en cas de perte de pression.

LES PNEUS AUTOPORTEURS ZÉRO PRESSION (ZP) DE MICHELIN NE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS QU'AVEC UN SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE BASSE PRESSION OPÉRATIONNEL, APPROUVÉ PAR MICHELIN. Autrement, toutes les dispositions de la garantie limitée seront frappées de nullité. Pour obtenir une liste des systèmes approuvés, voyez votre détaillant Michelin, ou appelez au 1 888 871-4444. REMARQUE: Certains pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN ne peuvent être montés que sur des roues spéciales SH-M (Symmetric Hump - Modified). Ces

pneus portent la mention spéciale SH-M, moulée sur leur flanc à côté de la mention ZP. NE MONTEZ PAS UN PNEU PORTANT LA MENTION SH-M SUR UNE ROUE STANDARD. CELA INVALIDERAIT LA GARANTIE LIMITÉE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À PRESSION BASSE OU NULLE ET PROVOQUER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT. Pour tous les types de pneus, consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule ou l'étiquette d'information apposée sur votre véhicule (sur le montant de porte du véhicule, à l'intérieur du couvercle du réservoir à essence ou de la porte du coffre à gants) pour connaître les pressions d'utilisation. Si les pneus sont achetés comme pneus de remplacement, les instructions d'utilisation du système d'avertissement de basse pression seront fournies par le fabricant du système. Les pressions d'utilisation recommandées pour les pneus autoporteurs ZP seront fournies par un détaillant Michelin. Ces pressions de gonflage doivent toujours être respectées. Ne dépassez jamais l'indice de pression maximale indiqué sur le flanc du pneu.

## **VÉRIFIEZ LA PRESSION DE GONFLAGE DES PNEUS AUTOPORTEURS ZÉRO PRESSION<sup>MC</sup> (ZP) DE MICHELIN<sup>MD</sup> LE PLUS TÔT POSSIBLE APRÈS UN AVERTISSEMENT DE BASSE PRESSION**

Les pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN nécessitent un système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) fonctionnel et correctement calibré à bord du véhicule, pour surveiller la pression d'air et alerter le conducteur en cas de baisse de pression. Assurez-vous que votre système de surveillance de la pression (TPMS) fonctionne et qu'il est bien calibré. Consultez votre manuel du propriétaire du véhicule ou votre concessionnaire automobile. Les systèmes de surveillance de la pression des pneus sont conçus pour alerter le conducteur lorsque la pression d'air d'un des pneus du véhicule baisse. Bien que vos pneus ZP soient conçus pour vous permettre de continuer de rouler en cas de perte de pression d'air, plus vous réagirez tôt à un avertissement et prendrez des mesures correctives, plus grande sera la probabilité que le pneu puisse être remis en service. Après un avertissement de basse pression, effectuez toujours une inspection visuelle de vos quatre pneus autoporteurs MICHELIN et vérifiez leur pression de gonflage à l'aide d'un manomètre (à moins d'indication contraire du fabricant de votre système de surveillance de la pression des pneus). Si la pression du pneu est à 18 psi ou moins, rendez-vous chez le détaillant de pneus ZP Michelin le plus près (ou chez un représentant du fabricant de votre véhicule si ce sont les instructions données dans votre manuel du propriétaire du véhicule) et faites démonter et inspecter le pneu sous tous les angles pour déceler tout dommage interne possible. Si vous ne pouvez détecter aucun dommage au pneu et que sa pression est supérieure à 18 psi, regonflez votre pneu à la bonne pression d'air. Lorsque les pneus ont refroidi, vérifiez de nouveau la pression d'air. Si un pneu a perdu plus de 5 psi depuis la dernière vérification, faites-le inspecter immédiatement par un détaillant Michelin (ou un représentant du fabricant de votre véhicule si ce sont les instructions données dans votre manuel du propriétaire du véhicule). Négliger de le faire pourrait entraîner des dommages irréparables au pneu et provoquer sa destruction soudaine et causer un accident.

## **SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS (TPMS):**

Votre véhicule pourrait être équipé d'un système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) conçu pour surveiller la pression des pneus montés sur votre véhicule et envoyer un signal au conducteur si la pression d'un pneu baisse en deçà d'un niveau prédéterminé. Un TPMS ne doit pas

remplacer la vérification manuelle et mensuelle de la pression des quatre pneus et du pneu de secours. Nous vous recommandons de surveiller et de vérifier manuellement la pression des pneus avec un manomètre. Vos pneus doivent être gonflés à la pression recommandée par le fabricant de votre véhicule. Ce renseignement se trouve dans le manuel du propriétaire du véhicule et est souvent affiché sur une plaquette apposée au montant de la portière, à l'intérieur du couvercle du réservoir à essence ou du coffre à gants. Si les pneus sont surdimensionnés et requièrent une pression de gonflage plus élevée, votre système de surveillance de la pression des pneus devra être recalibré à la nouvelle pression de gonflage. Veuillez vous référer à votre détaillant/installateur de pneus pour la pression de gonflage correcte de pneus surdimensionnés. Nous vous recommandons de vérifier la pression de vos pneus au moins une fois par mois et systématiquement avant d'entreprendre un long voyage. Que vous ayez un pneu de secours de dimensions courantes ou mini, assurez-vous qu'il est également bien gonflé. Si le TPMS n'effectue pas une surveillance adéquate ou s'il envoie des signaux erronés, nous vous recommandons de consulter votre manuel du propriétaire du véhicule et d'effectuer un suivi auprès du fabricant de votre véhicule.

## PATINAGE DES PNEUS



### AVERTISSEMENT

NE FAITES JAMAIS PATINER LES ROUES À PLUS DE 55 KM/H. NE LAISSEZ JAMAIS PERSONNE SE TENIR PRÈS D'UN PNEU QUI PATINE.

Ne faites jamais patiner vos roues à plus de 55 km/h au compteur. Une force centrifuge extrême peut faire « exploser » un pneu libre qui patine à une vitesse excessive. L'énergie libérée par une telle explosion est suffisante pour causer de graves blessures corporelles et même la mort. Ne jamais laisser personne se tenir près d'un pneu qui patine ou directement derrière celui-ci. Si votre véhicule est enlisé dans la boue, le sable, la neige ou immobilisé sur la glace ou une chaussée glissante, ne faites jamais patiner vos roues de façon excessive. L'accélération excessive du moteur, surtout avec des véhicules à transmission automatique, peut faire patiner une roue motrice bien au-delà de la vitesse maximale d'utilisation du pneu. La même situation peut se produire lors de l'équilibrage d'un ensemble pneu/roue motrice si le moteur du véhicule sert à faire tourner l'ensemble pneu/roue.

## LA CONDUITE À HAUTE VITESSE EST DANGEREUSE

Il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés. Cependant, à grande vitesse, même avec des pneus correctement gonflés, il est plus difficile d'éviter un risque routier, et les pneus sont plus vulnérables aux chocs qu'à basse vitesse. De plus, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction nécessaire pour éviter les accidents et pour immobiliser le véhicule en toute sécurité.



### AVERTISSEMENT

NE ROULEZ PAS PLUS VITE QUE L'INDICE DE VITESSE DE VOS PNEUS. NE DÉPASSEZ JAMAIS LA LIMITE DE VITESSE PRESCRITE OU LA VITESSE RAISONNABLE DICTÉE PAR LES CONDITIONS ROUTIÈRES.

Dépasser la vitesse maximale décrite à la page suivante pour chaque type de pneu MICHELIN<sup>®</sup> fera surchauffer les pneus, ce qui peut les endommager et causer sa destruction soudaine et une perte d'air rapide. Dans de telles

situations, une perte de contrôle du véhicule peut causer un accident.

*Dans tous les cas, il vaut mieux s'en tenir à des vitesses raisonnables dictées par les conditions routières et les limites prescrites par la loi.*

## SYSTÈME D'INDICES DE VITESSE

L'indice de vitesse d'un pneu indique la catégorie de vitesse (ou plage de vitesses) à laquelle un pneu peut supporter une charge dans des conditions de service déterminées. Le système d'indices de vitesse utilisé de nos jours a été élaboré en Europe en réponse au besoin de catégoriser les pneus selon des vitesses normalisées. Une lettre de A à Z symbolise l'indice de vitesse approuvé pour un pneu donné, selon une échelle de 5 km/h à plus de 300 km/h. Ce système d'indices (voir le tableau sur cette page) établit la vitesse maximale pour laquelle un pneu est approuvé.

Indice de vitesse	Vitesse maximale (km/h)	Vitesse maximale (m/h)
L	120	75
M	130	81
N	140	87
P	150	94
Q	160	100
R	170	106
S	180	112
T	190	118
U	200	124
H	210	130
V	240	149
W	ZR	270
Y		300
(Y)		Plus de 300
		Plus de 186 <small>(consulter le fabricant du pneu)</small>

Quand ce système a été créé, l'indice V illimité (plus de 210 km/h) était le plus haut indice de vitesse qu'un pneu pouvait obtenir. Quand les manufacturiers ont fabriqué davantage de pneus qui se classaient dans cette catégorie, il est devenu nécessaire, pour des raisons de sécurité, de mieux réglementer la performance à des vitesses normalisées. L'indice V limité (240 km/h) a alors été créé, et l'indice Z ou (Y) a été ajouté comme indice de vitesse le plus élevé qu'un pneu pouvait atteindre. Les symboles de vitesse W et Y limité ont ensuite été déterminés comme catégories de vitesses supérieures.

Consultez toujours le fabricant du pneu pour connaître la vitesse maximale des pneus Z illimité ou (Y). L'indice de vitesse fait partie de la dimension du pneu ou de la description de service. Le dépassement de la limite de vitesse légale n'est ni recommandé ni approuvé.

Lors de la dernière tentative de normaliser les désignations des pneus, tous les indices, sauf l'indice Z illimité, ont incorporé l'indice de vitesse et l'indice de charge dans la description de service du pneu.

Par exemple :

205/60R15 91V		
205	=	Largeur de section en millimètres
60	=	Rapport d'aspect
R	=	Construction radiale
15	=	Diamètre de la jante en pouces
91V	=	Code de service (indices de charge et de vitesse)

## Pneus à indices de vitesse «Z»

Lorsque la mention «Z» apparaît dans la description de la dimension du pneu avec le code de service, la vitesse maximale est celle indiquée par le code de service.

Exemples:

Description du pneu	Vitesse maximale
P275/40ZR17	Au-dessus de 240 km/h*
P275/40R17 93Y	300 km/h
P275/40ZR17 93Y	300 km/h
P275/40ZR17 (93Y)	Au-dessus de 300 km/h*

\*Consultez le fabricant du pneu

Un «Z» peut apparaître dans la désignation de dimension des pneus capables d'atteindre une vitesse maximale supérieure à 240 km/h.

Un «Z» doit apparaître dans la désignation de dimension des pneus pouvant atteindre une vitesse maximale supérieure à 300 km/h, et la description de service doit inclure un «Y» entre parenthèses. Exemple: 275/40ZR18 (99Y). Consultez le fabricant du pneu pour connaître la vitesse maximale quand il n'y a pas de description de service.

Consultez votre détaillant Michelin pour connaître la vitesse maximale du pneu. Bien qu'un pneu puisse avoir une cote de vitesse élevée, nous n'appuyons pas l'utilisation illégale ou dangereuse d'un véhicule. Les indices de vitesse sont basés sur des essais en laboratoire qui reproduisent la performance routière, mais ces indices ne s'appliquent plus si les pneus sont sous-gonflés, surchargés, trop vieux, endommagés, altérés, mal réparés ou rechapés. De plus, l'indice de vitesse d'un pneu ne signifie pas que les véhicules peuvent rouler en toute sécurité à la vitesse maximale indiquée par son indice, particulièrement quand les conditions routières ou météorologiques sont mauvaises, ou si le véhicule a des caractéristiques inhabituelles. Les pneus tourisme de MICHELIN<sup>™</sup> qui n'affichent pas de symbole de vitesse sur leur flanc ont un indice de vitesse maximale de 170 km/h. Les pneus camionnette qui n'affichent pas de symbole de vitesse sur leur flanc ont un indice de vitesse maximale de 140 km/h. Les pneus d'hiver MICHELIN qui n'affichent pas de symbole de vitesse sur leur flanc ou les pneus avec un symbole Q ont un indice de vitesse maximale de 160 km/h. Les pneus d'hiver ayant un symbole de vitesse ont un indice de vitesse correspondant à ce symbole. Les indices de vitesse et autres indices des pneus rechapés sont assignés par le rechapreur et remplacent les indices originaux du fabricant. **IMPORTANT:** Il est recommandé que l'indice de vitesse du pneu de remplacement soit égal ou supérieur à l'indice de vitesse du pneu de première monte. Si un pneu d'indice de vitesse inférieur est sélectionné, la vitesse maximale du véhicule sera limitée à l'indice de vitesse inférieur du pneu sélectionné. Le client doit être avisé de la nouvelle restriction de vitesse et de l'impact négatif possible de son choix de pneu sur la tenue de route du véhicule. **N'OUBLIEZ PAS...** Il peut être dangereux de conduire à grande vitesse et cela peut endommager vos pneus. **AUSSI...** Lorsque vous roulez à grande vitesse, il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés.

## **INSPECTEZ VOS PNEUS ET NE CONDUISEZ PAS AVEC UNE ROUE OU UN PNEU ENDOMMAGÉS**



**AVERTISSEMENT**

**INSPECTEZ ET REMPLACEZ TOUT PNEU VISIBLEMENT ENDOMMAGÉ IMMÉDIATEMENT APRÈS UN IMPACT ROUTIER.**

Les risques routiers et les objets sur la route, tels que nids-de-poule, bordures de trottoir, verre, métal, pierres, débris de bois et autres peuvent endommager un pneu et doivent être évités de façon sécuritaire. Tout contact n'ayant pu être évité doit être immédiatement suivi d'une inspection rigoureuse du pneu. Si vous constatez un dommage à une roue ou à un pneu, montez immédiatement une roue de secours correctement gonflée et faites inspecter tous vos pneus, y compris celui de secours, par un technicien de pneus qualifié.

Un pneu ayant subi un impact peut être endommagé sans que cela ne soit visible de l'extérieur. Un pneu endommagé par un impact pourrait subir une défaillance soudaine une journée, une semaine ou même des mois plus tard. Vous pourriez ne pas vous souvenir que vos pneus aient frappé un objet. Une perte d'air, une usure irrégulière ou localisée ou des vibrations peuvent être des signes de dommages internes au pneu et doivent être traités aussi rapidement qu'un dommage visible.

Si vous croyez que votre roue ou votre pneu ont été endommagés à la suite d'un impact avec une bordure de trottoir, un nid-de-poule, des débris ou tout autre risque routier, ou si vous sentez ou entendez une vibration inhabituelle, remplacez-les tout de suite par votre roue de secours correctement gonflée et rendez-vous immédiatement chez un technicien de pneus qualifié.

### **INSPECTION**



**AVERTISSEMENT**

**NE ROULEZ PAS INUTILEMENT SUR UN PNEU OU UNE ROUE VISIBLEMENT ENDOMMAGÉS.**

Si vous constatez un dommage à un pneu ou une roue, installez un pneu de secours adéquatement gonflé et rendez-vous immédiatement chez un détaillant Michelin.

Inspectez vos pneus au moins une fois par mois et immédiatement après un impact avec un objet comme une bordure de trottoir, un nid-de-poule ou un débris. Quand vous examinez vos pneus, y compris le pneu de secours, vérifiez les pressions de gonflage tel qu'expliqué plus haut. Si vous constatez que l'un de vos pneus a perdu plus de 2 psi, cherchez la cause de la fuite d'air (perforation du pneu, fuite à la valve, dommage à la roue).

Ne négligez pas les hernies, les craquelures, les coupures, les perforations, l'usure anormale, surtout lorsqu'elle apparaît à l'épaule, car ces anomalies peuvent être causées par le dérèglement du parallélisme ou le roulage en sous-gonflage. Si vous décelez une anomalie de ce genre, faites immédiatement examiner le pneu par un détaillant Michelin. Lors du roulement, un pneu endommagé pourrait subir une destruction soudaine et causer un accident.

La conduite à vive allure, la négociation des virages de façon sportive, les départs rapides, les arrêts soudains, l'utilisation fréquente de routes en mauvais état ou l'utilisation hors route sont autant de facteurs qui

accélèrent l'usure des pneus. Les routes présentant des trous, des pierres ou autres irrégularités peuvent non seulement endommager les pneus, mais aussi causer le dérèglement du parallélisme des roues. Lorsque vous empruntez des routes accidentées, roulez lentement et avec précaution ; avant de reprendre une vitesse normale ou une vitesse de grande route, examinez vos pneus pour voir s'ils ne présentent pas des coupures, des bosses, des perforations ou une usure irrégulière.

## **LES TÉMOINS D'USURE INDIQUENT LA LIMITE DE LA VIE UTILE DU PNEU**

Les pneus MICHELIN<sup>MD</sup> ont des indicateurs d'usure placés dans les rainures de la bande de roulement. Ils apparaissent quand la profondeur de sculpture restante n'est plus que de 2/32<sup>e</sup> de pouce (1,6 mm). Lorsque cette dernière atteint le niveau des indicateurs d'usure, les pneus doivent être remplacés pour assurer leur sécurité. Il est extrêmement dangereux de rouler avec des pneus usés au-delà de cette limite. Pour plus d'information concernant la vérification de la profondeur de sculpture, consultez le guide illustré d'inspection des pneus à la page Conduite sécuritaire à michelin.ca.

## **CAPACITÉ DE CHARGE**

 <b>AVERTISSEMENT</b>	<b>ÉVITEZ LES SURCHARGES. CONDUIRE SUR DES PNEUS SURCHARGÉS EST DANGEREUX.</b>
---	--

La charge maximale que peuvent porter vos pneus est inscrite sur leur flanc. Ne la dépassez pas. Respectez également la capacité de charge indiquée par le fabricant du véhicule afin d'être certain de ne pas surcharger vos pneus.

Tout pneu devant supporter une charge supérieure à celle définie pour un type d'utilisation subit une surcharge. Cette surcharge crée un échauffement excessif qui risque de causer la destruction soudaine du pneu et un accident. Ne dépassez pas le poids total en charge indiqué pour chaque essieu de votre véhicule.

## **REMRQUES ET CARAVANES**

Si vous avez l'intention de tracter une remorque ou une caravane, demandez conseil à un détaillant Michelin ; il vous indiquera la dimension des pneus à utiliser et les pressions recommandées. La dimension des pneus et les pressions dépendront du type et de la taille du véhicule à tracter ainsi que du système d'attache ; mais, en aucun cas, ni la pression maximale à froid ni la limite de charge de chaque pneu ne devront être dépassées. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le manuel du propriétaire fourni par le constructeur de votre véhicule ainsi que l'étiquette d'information des pneus (située sur le montant de porte du véhicule, à l'intérieur du couvercle du réservoir à essence ou de la porte du coffre à gants).

## **Les pneus autoporteurs Zéro Pression<sup>MC</sup> (ZP) de MICHELIN<sup>MD</sup> et la traction d'une remorque ou d'une caravane**

L'utilisation de pneus ZP à une pression d'air basse ou nulle en tractant une remorque ou une caravane est dangereuse et devrait être évitée. Si l'indicateur de basse pression est activé pendant que vous tirez une remorque ou une caravane, arrêtez, décrochez-la et cessez de la tracter jusqu'à ce que le pneu soit réparé et regonflé à la pression d'air appropriée. Si le pneu ne peut pas être réparé, il doit être remplacé par un nouveau pneu

ZP assorti, de dimension normale et gonflé à la bonne pression, avant que la remorque ou la caravane puisse être de nouveau tirée en toute sécurité.

## **LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES ASSURENT LA SÉCURITÉ ET LE BON RENDEMENT KILOMÉTRIQUE DE VOS PNEUS.**



### **AVERTISSEMENT**

NE ROULEZ PAS SUR DES PNEUS PRÉSENTANT UNE USURE IRRÉGULIÈRE, UN DÉRÉGLAGE DU PARALLÉLISME OU DE L'ÉQUILIBRAGE.

## **VÉRIFIEZ L'USURE DE VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS**

Si vous décelez une usure irrégulière de vos pneus, comme l'usure accentuée de l'épaulement intérieur, ou une vibration excessive, cela peut être causé par un dérèglement du parallélisme ou de l'équilibrage des roues. Or, en plus de diminuer le rendement kilométrique de vos pneus, ces phénomènes nuisent à la tenue de route de votre véhicule, ce qui pourrait s'avérer dangereux. Si vous constatez une usure irrégulière ou une vibration, faites immédiatement vérifier le parallélisme et l'équilibrage des roues. Les pneus qui ont roulé en sous-gonflage sont plus usés aux épaulements qu'au centre de la bande de roulement. Suivez les directives ci-dessous pour le remplacement et la permutation des pneus.

## **MONTAGES MIXTES**



### **AVERTISSEMENT**

NE ROULEZ PAS EN UTILISANT DES PNEUS DE DIFFÉRENTS TYPES MAL ASSORTIS.

Les pneus MICHELIN<sup>®</sup> sont des pneus radiaux et, pour obtenir une performance sécuritaire, il est recommandé de monter des pneus de mêmes dimensions et de même type sur les quatre roues. Il en va de même pour le pneu de secours de dimension normale. Avant de monter des pneus de types différents, pour n'importe quelle configuration et sur n'importe quel véhicule, assurez-vous de suivre les recommandations écrites dans le manuel du constructeur du véhicule. Un montage mixte ou le remplacement de pneus sur un véhicule à quatre roues motrices peut nécessiter des précautions spéciales.

MICHELIN NE RECOMMANDE PAS DE MÉLANGER DES PNEUS AUTOPORTEURS ZÉRO PRESSION<sup>™</sup> (ZP) AVEC DES PNEUS « NON ZP », SAUF POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE DU PNEU DE SECOURS, SI LE VÉHICULE EN EST ÉQUIPÉ.

## **CONDUITE HIVERNALE**

Les pneus qui correspondent à la définition de pneus à neige selon la U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA) sont marqués M/S, M+S ou M&S. Sur ces pneus, qu'on appelle « toutes saisons », ce marquage apparaît sur le flanc. Les pneus n'ayant pas ce marquage ne sont pas recommandés pour la conduite hivernale.



Bien que les pneus toutes saisons soient conçus pour offrir une performance convenable dans des conditions hivernales modérées, l'utilisation de quatre pneus d'hiver est recommandée pour une performance optimale et peut être obligatoire dans certaines provinces. Les pneus d'hiver recommandés

pour utilisation dans des conditions hivernales rigoureuses sont marqués sur au moins un flanc des lettres « M » et « S », ainsi que d'un pictogramme représentant un flocon de neige dans une montagne. Si vous devez remplacer temporairement un de ces pneus par un autre ne portant pas ce marquage, rendez-vous immédiatement à vitesse sécuritaire chez un détaillant Michelin pour faire remplacer le pneu de secours par un pneu arborant les lettres « M » et « S » ainsi que le pictogramme.

## **PERMUTATION ET REMPLACEMENT**

Pour une durée de vie maximale, une permutation de vos pneus est nécessaire. Vous devriez les permuter tous les 10 000 à 12 000 km ou tel que spécifié par le fabricant de votre véhicule, selon l'intervalle le plus court. Reportez-vous aux instructions du manuel du propriétaire du véhicule sur la permutation des pneus. Une inspection mensuelle est recommandée. Vous devriez procéder à la permutation de vos pneus dès que vous constatez une usure irrégulière, même avant 10 000 km. Cette règle s'applique à tous les véhicules. Lors de la permutation de pneus à bande de roulement directionnelle, s'assurer que les pneus continuent de rouler dans le sens des flèches marquées sur le flanc. Prendre soin de garder la bonne direction de rotation. Certains systèmes de surveillance de la pression des pneus (TPMS) peuvent ne pas reconnaître qu'un pneu a été installé à une position différente sur votre véhicule. Assurez-vous que votre système TPMS est réinitialisé, le cas échéant, pour qu'il puisse identifier correctement l'emplacement de chacun des pneus sur votre véhicule. Consultez votre manuel du propriétaire du véhicule ou votre détaillant automobile à ce sujet. Déterminez si la permutation requiert un ajustement de la pression de gonflage, étant donné qu'il peut y avoir une différence entre la pression des pneus avant et arrière, selon les spécifications du fabricant du véhicule et selon la charge des essieux. Certains véhicules peuvent avoir des pneus de dimensions différentes à l'avant et à l'arrière; ainsi, la permutation est limitée. Reportez-vous toujours au manuel du propriétaire du véhicule pour la méthode de permutation.

### **Pneu de secours de dimension normale**

Un pneu de secours de la même dimension et de la même construction que les pneus du véhicule (et non pas le pneu de secours pour usage temporaire) devrait faire partie d'une permutation à cinq pneus et faire l'objet d'une inspection régulière par un professionnel. Il faut toujours faire inspecter le pneu de secours avant son montage. Les pneus sont fabriqués avec différents types de matériaux et composés de gomme ayant des propriétés de performance essentielles au bon fonctionnement du pneu. Les propriétés de ces composants évoluent avec le temps. Vérifiez toujours que le pneu de secours a la bonne pression et qu'il est exempt de craquelures et de tout autre dommage avant de l'inclure dans la permutation. Si vous constatez le moindre dommage ou si le pneu est sous-gonflé, ne prenez pas la route à moins d'y être obligé et, le cas échéant, conduisez à la vitesse la plus lente que vous le permettent les conditions routières sans compromettre votre sécurité jusqu'à ce que vous puissiez regonfler le pneu de secours et le faire inspecter par un professionnel pour vous assurer qu'il est sécuritaire de l'utiliser. Suivez les recommandations du constructeur pour la permutation des pneus. En l'absence de telles recommandations, consultez un professionnel qualifié.

## Remplacement de deux pneus

Il est recommandé que les quatre pneus soient remplacés en même temps. Cependant, si seulement deux pneus sont remplacés, les pneus neufs doivent être montés à l'arrière. Les pneus ayant une sculpture plus profonde montés sur l'essieu arrière procureront une meilleure maniabilité, ainsi qu'une meilleure évacuation de l'eau et une meilleure adhérence sur sol mouillé, vous évitant ainsi les dérapages et l'instabilité sur chaussée mouillée. Les pneus ayant une sculpture profonde à l'avant amélioreront la qualité et la distance de freinage en ligne droite sur chaussée mouillée. Si seulement deux pneus sont remplacés, Michelin recommande généralement de les monter à l'arrière en l'absence de recommandation d'un professionnel ou de préférence contraire du propriétaire du véhicule.

## PERSONNALISATION DES PNEUS, DES ROUES OU DE LA SUSPENSION DES VUS ET CAMIONNETTES

À cause de leurs dimensions, de leur poids et de leur centre de gravité plus élevé, les véhicules utilitaires sport (VUS) et les camionnettes n'ont pas les mêmes caractéristiques de tenue de route que les automobiles. En raison de ces différences, la conduite inappropriée et non sécuritaire de ces véhicules augmente les risques de capotage. Des modifications apportées à la dimension et au type de pneu ainsi qu'aux roues ou à la suspension de votre VUS ou camionnette peuvent changer ses caractéristiques de tenue de route et augmenter les risques de capotage. Que votre VUS ou camionnette ait encore ses pneus, roues et suspension d'origine ou que ces éléments aient été modifiés, conduisez toujours prudemment, évitez les virages soudains ou prononcés, évitez les changements de voie soudains et respectez le code de la sécurité routière. Ne pas tenir compte de ces recommandations peut occasionner une perte de contrôle du véhicule pouvant causer un accident et de sérieuses blessures ou la mort.

## MODIFICATION DES PNEUS



NE CONDUISEZ PAS AVEC DES PNEUS ALTÉRÉS.

Ne faites subir aucune modification ou altération à vos pneus. Toute modification peut réduire le rendement de vos pneus, les endommager et causer un accident. Tout pneu rendu inutilisable à la suite de modifications telles que : rectification du sommet, ajout de flanc blanc, addition de liquides de scellage ou d'équilibrage ou utilisation de nettoyant à pneu contenant des distillats de pétrole est exclu de la garantie.

## RÉPARATION DES PNEUS



NE ROULEZ PAS AVEC DES PNEUS MAL RÉPARÉS OU MONTÉS SUR LES MAUVAISES JANTES.

**SI VOUS DEVEZ FAIRE RÉPARER UN PNEU, RENDEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT CHEZ UN DÉTAILLANT MICHELIN OU, SI C'EST IMPOSSIBLE, UN AUTRE PROFESSIONNEL DU PNEU QUALIFIÉ.**

Tout pneu MICHELIN<sup>MD</sup> qui subit une perforation doit être présenté à un détaillant Michelin qui le démontera et l'examinera pour déceler tout dommage possible. Toute perforation de la semelle d'un pneu tourisme ou

camionnette de MICHELIN<sup>®</sup> qui n'excède pas 6 mm (1/4 de po) de diamètre, si pas plus d'un câble radial par nappe carcasse est endommagé et que le pneu n'est pas endommagé à la suite de la perforation ou par le roulement à plat, peut être réparée. Pour ce faire, il convient de suivre les procédures de réparation de la U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA).

Les réparations de tous les types de pneus doivent être faites d'une combinaison pastille intérieure et obturateur. Vos pneus MICHELIN (y compris les pneus ZP) doivent être enlevés de la roue et inspectés avant toute réparation. Les réparations de type bouchon sont inappropriées sur un pneu qui reste monté sur une roue et peuvent causer un accident. Un pneu doit être démonté de sa jante et inspecté avant d'être réparé. Toute réparation faite sans que le pneu ne soit démonté de sa jante est incorrecte et peut causer un accident. Un pneu réparé de façon non conforme causera plus de dommages, soit en perdant de l'air, soit en permettant l'infiltration d'air, d'humidité et de contaminants dans sa structure. Un pneu réparé de façon non conforme peut subir une défaillance ultérieurement et causer un accident. Ne jamais réparer un pneu dont la profondeur de sculpture restante est inférieure à 2/32<sup>e</sup> de pouce (1,6 mm). À ce stade, le pneu est usé et doit être remplacé.

## **ENTREPOSAGE**

Les pneus contiennent des matériaux qui protègent leur surface extérieure contre l'ozone et les craquelures. Au fur et à mesure que le pneu roule et fléchit, ces matériaux migrent continuellement à la surface pour en assurer la protection pendant l'usage normal du pneu. Conséquemment, la surface des pneus entreposés à l'extérieur et inutilisés pendant de longues périodes (un mois ou plus) devient sèche et vulnérable à l'ozone et aux craquelures et peut aussi causer un aplanissement de la carcasse. C'est pourquoi il faut entreposer les pneus à l'intérieur dans un environnement frais, sec et propre. Si un entreposage d'un mois ou plus est nécessaire, il faut libérer les pneus du poids du véhicule en soulevant ce dernier ou en enlevant les roues. Un entreposage inadéquat peut provoquer des dommages et le vieillissement prématuré des pneus et leur destruction soudaine. Les pneus doivent être entreposés dans un endroit frais et sec loin d'une source de chaleur ou d'ozone telle que des conduits de chauffage ou des génératrices d'électricité. Assurez-vous qu'ils reposent sur des surfaces parfaitement propres, sans trace de graisse, d'essence ou d'autres substances qui pourraient endommager le caoutchouc. Le contact d'un pneu avec ce type de substance pendant l'entreposage ou pendant le roulement pourrait entraîner sa destruction soudaine.

Il est important d'inclure le pneu de secours dans la permutation des pneus, car un coffre fermé peut atteindre une température très élevée, particulièrement dans les régions méridionales, ce qui peut à la longue causer des craquelures ou modifier les propriétés du pneu qui y est entreposé. L'accumulation de telles altérations peut affaiblir le pneu et si, de surcroît, celui-ci n'est pas suffisamment gonflé, rendre son utilisation dangereuse.

## **MONTAGE ADÉQUAT DES PNEUS**

Le montage et le démontage des pneus comportent des dangers et doivent être effectués par du personnel spécialement formé et bien outillé, tel que spécifié par la U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA).

Vos pneus doivent être montés sur des roues de type et de dimension recommandés, propres et en bon état. Les roues voilées, craquelées, rouillées (roues d'acier) ou corrodées (roues d'alliage) peuvent endommager les pneus. L'intérieur du pneu ne doit pas contenir de corps étrangers.

Demandez à votre détaillant de vérifier les roues avant le montage de pneus neufs. Un pneu monté sur une jante inadéquate peut exploser durant le montage et entraîner une défaillance du pneu au roulage. Si, par erreur, un pneu est monté sur une jante de mauvaise dimension, ne le remontez plus sur une bonne jante; détruisez-le, car ses composants internes (non visibles extérieurement) peuvent avoir été endommagés en ayant été dangereusement étirés, et le pneu pourrait subir une destruction complète, ce qui pourrait causer un accident.

Une valve usagée peut fuir. Il est conseillé d'utiliser des valves neuves de type approprié lors du montage de pneus neufs. Les pneus sans chambre à air doivent être montés sur des roues conçues spécialement pour eux, c'est-à-dire des roues munies de bourrelets ou rebords de sécurité. Utilisez toujours des capuchons de valves capables de contenir la pression d'air du pneu si l'obus de valve devait fuir. Le capuchon de valve est indispensable pour assurer l'étanchéité. Chaque assemblage pneu et roue devrait être équilibré pour assurer une bonne performance du pneu et du véhicule et pour maintenir la protection de la garantie du pneu. Les assemblages pneus et roues déséquilibrés peuvent provoquer des problèmes de direction, un roulement cahoteux et une usure irrégulière des pneus.

## **INSTRUCTIONS SPÉCIALES D'INSTALLATION DES PNEUS AUTOPORTEURS ZÉRO PRESSION<sup>MC</sup> (ZP)**

Les pneus ZP peuvent être plus difficiles à monter que les pneus conventionnels. Ils ne devraient être montés et démontés que par un professionnel du pneu bien formé. Les pneus ZP peuvent accumuler une importante quantité de chaleur quand ils roulent à pression basse ou nulle. LAISSEZ TOUJOURS REFROIDIR UN PNEU ZP AVANT DE TENTER DE LE MANIPULER. NE PAS RESPECTER CETTE CONSIGNE POURRAIT PROVOQUER DES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT. Les pneus ZP de MICHELIN<sup>MD</sup> sont des pneus sans chambre à air conçus pour rouler en situation d'urgence à pression basse ou nulle.

## **PNEUS AUTOPORTEURS ZÉRO PRESSION<sup>MC</sup> (ZP) DE MICHELIN<sup>MD</sup> ET ROUES SPÉCIALES SH-M (SYMMETRIC HUMP-MODIFIED)**

Certains pneus ZP de MICHELIN ne peuvent rouler à zéro pression que s'ils sont montés sur des roues spéciales SH-M. Ces pneus portent la marque SH-M immédiatement après la désignation ZP sur le flanc du pneu.

 <b>AVERTISSEMENT</b>	<b>NE MONTEZ PAS DES PNEUS ZP PORTANT LA DÉSIGNATION SH-M SUR DES ROUES STANDARDS. CELA POURRAIT RENDRE LES PNEUS INUTILISABLES À PRESSION BASSE OU NULLE ET POURRAIT CAUSER DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.</b>
---	---

## **INSTRUCTIONS DE MONTAGE D'UN PNEU TRX<sup>MC</sup>**

Le pneu TRX<sup>MC</sup>, sans chambre à air, ne peut être monté que sur une jante spéciale (de type TR ou JM) dotée d'un siège de quelques millimètres de diamètre. S'il est monté sur une jante standard, l'air s'en échappera par une ventouse intégrée au talon du pneu.



## AVERTISSEMENT

NE DÉROGEZ PAS À CES INSTRUCTIONS EN MONTANT LE PNEU TRX AVEC CHAMBRE À AIR. CE PNEU MICHELIN<sup>®</sup> DOIT ÊTRE MONTÉ SUR CHACUNE DES QUATRE ROUES. LE NON-RESPECT DE CES INSTRUCTIONS ENTRAÎNE UN RISQUE D'ACCIDENT POUVANT CAUSER DES DOMMAGES MATÉRIELS, DE GRAVES BLESSURES, VOIRE LA MORT.

## ROUE DE SECOURS POUR USAGE TEMPORAIRE

Lorsque vous utilisez un pneu de secours à usage temporaire, quel qu'en soit le type, observez toujours les recommandations du fabricant.

### LECTURE DU NUMÉRO DOT

DOT XXXX XXXX XXX (avant août 2000)

DOT XXXX XXXX XXX (de 1990 à 1999)

DOT XXXX XXXX XXXX (après juillet 2000 jusqu'à 2025)

DOT XXXX XXXX XXXXX (passage aux numéros à 13 chiffres dès 2018; en vigueur dans toutes les usines d'ici 2025)

### DOT

Le symbole « DOT » certifie que le fabricant de pneus se conforme à toutes les normes de sécurité de Transports Canada et à celles du Département des Transports américain. Le symbole est suivi du « numéro de série » du pneu. Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants identifient la dimension du pneu. Les caractères suivants (de un à quatre) sont utilisés à la discrétion du fabricant pour décrire les caractéristiques du pneu. Les trois derniers caractères sont des chiffres qui identifient la semaine et l'année de fabrication (par exemple : « 025 » signifie la deuxième semaine d'une décennie quelconque, telle 1995, 1985, etc.). Pour la décennie 1990-1999, les pneus de marque MICHELIN comportent un triangle pointant vers les trois derniers caractères numériques. Les pneus fabriqués après juillet 2000 comportent un chiffre supplémentaire qui identifie la décennie. Par exemple, « 2800 » signifie que le pneu a été fabriqué durant la 28<sup>e</sup> semaine de l'année 2000; « 0201 » durant la deuxième semaine de 2001. Si le numéro DOT comporte trois chiffres sans triangle, consultez un technicien de pneus qualifié afin de déterminer l'année de fabrication.

## DURÉE DE SERVICE DES PNEUS DE VOITURE TOURISME ET CAMIONNETTE, Y COMPRIS LES PNEUS DE SECOURS

Les pneus se composent de différents types de matériaux et de composés de gomme ayant des propriétés de performance essentielles au bon rendement des pneus. Ces diverses propriétés évoluent avec le temps. Pour chaque pneu, cette évolution dépend de plusieurs facteurs comme les conditions climatiques, les conditions d'entreposage et les conditions d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc.) auxquelles le pneu est soumis pendant sa durée de vie. Comme cette évolution peut grandement varier, il est impossible de prévoir avec précision la durée de vie d'un pneu. C'est pourquoi, en plus des inspections régulières et des contrôles de la pression de gonflage par les consommateurs, nous recommandons de faire inspecter régulièrement les pneus de voiture tourisme et camionnette, y compris les pneus de secours, par un spécialiste qualifié, comme un

détaillant de pneus Michelin, qui pourra évaluer si le pneu peut continuer de rouler. Les pneus qui ont été utilisés pendant cinq ans ou plus devraient, au minimum, faire l'objet d'une inspection annuelle par un spécialiste. Nous encourageons fortement les consommateurs à tenir compte non seulement de l'apparence et de la pression de gonflage de leurs pneus, mais aussi de toute modification de la performance dynamique, comme des fuites d'air chroniques, du bruit ou de la vibration, qui pourraient indiquer que les pneus doivent être retirés du service pour éviter leur défaillance. Il est impossible de prévoir quand les pneus doivent être remplacés en se basant uniquement sur leur âge. Toutefois, plus un pneu vieillit, plus il y a de risques qu'il doive être remplacé à cause de son évolution ou d'autres indices constatés au moment de son inspection ou détectés durant son utilisation. Bien que la plupart des pneus soient remplacés avant d'atteindre 10 ans, il est recommandé de remplacer tous les pneus en service depuis 10 ans ou plus à partir de la date de fabrication, y compris les pneus de secours, par simple mesure de précaution, même si ces pneus semblent encore utilisables et même s'ils n'ont pas encore atteint la limite d'usure légale. Pour ce qui est des pneus de monte d'origine sur un véhicule (c.-à-d. acquis par le consommateur sur un véhicule neuf), il convient de suivre, s'il y a lieu, les recommandations du fabricant du véhicule quant au remplacement des pneus (mais sans dépasser 10 ans). La date de fabrication du pneu figure sur son flanc. Les consommateurs doivent localiser le code DOT sur le pneu, qui commence par les lettres DOT et se termine par la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un code DOT se terminant par « 2214 » indique un pneu fabriqué la 22<sup>e</sup> semaine de 2014.

## **POUR ÉVITER LES ACCIDENTS ET LES DOMMAGES À VOS PNEUS, VOUS DEVEZ :**

- *INSPECTER LES PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS ET IMMÉDIATEMENT APRÈS UN IMPACT ROUTIER.*
- *VÉRIFIER LA PRESSION DE VOS PNEUS ALORS QU'ILS SONT FROIDS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS ET AVANT TOUT LONG VOYAGE.*
- *NE JAMAIS SOUS-GONFLER OU SURGONFLER UN PNEU.*
- *NE JAMAIS SURCHARGER VOTRE VÉHICULE OU VOS PNEUS.*
- *TOUJOURS RESPECTER LA LIMITE DE VITESSE ET ROULER À UNE VITESSE RAISONNABLE SELON LES CONDITIONS ROUTIÈRES ET MÉTÉO.*
- *ÉVITER LES NIDS-DE-POULE, LES OBSTACLES, LES BORDURES DE TROTTOIR ET LES ACCOTEMENTS.*
- *ÉVITER LE PATINAGE EXCESSIF DES ROUES.*
- *REMPLENER PAR UN PNEU DE SECOURS ADÉQUATEMENT GONFLÉ TOUT PNEU SUR LEQUEL VOUS CONSTATEZ UN DOMMAGE, ET VOUS RENDRE IMMÉDIATEMENT CHEZ UN PROFESSIONNEL DU PNEU QUALIFIÉ.*
- *MAINTENIR LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES ET PERMUTER LES PNEUS.*
- *CONFIER LE MONTAGE ET LES RÉPARATIONS À UN PROFESSIONNEL DU PNEU.*
- *CONTACTER VOTRE DÉTAILLANT MICHELIN POUR TOUTE QUESTION.*

LE NON-RESPECT DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE LIVRET POURRAIT DANGEREUSEMENT AFFECTER LA TENUE DE ROUTE DU VÉHICULE ET RISQUER D'ENDOMMAGER LE PNEU, CE QUI POURRAIT PROVOQUER UN ACCIDENT.

Si vous constatez ou soupçonnez un dommage sur vos pneus ou vos jantes, contactez votre détaillant Michelin. Pour trouver un détaillant Michelin, visitez notre site Web. Pour plus de renseignements, contactez le service d'Assistance aux consommateurs aux numéros sans frais :

### **AU CANADA**

1 888 871-4444

ou écrivez à :

Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.  
2500, boulevard Daniel-Johnson, bureau 500  
Laval (Québec)  
H7T 2P6

ou visitez :

[michelin.ca](http://michelin.ca)

### **AUX ÉTATS-UNIS**

1 800 847-3435

ou écrivez à :

Michelin North America, Inc.  
Attention : Consumer Care Department  
Post Office Box 19001  
Greenville, SC 29602-9001

ou visitez :

[michelinman.com](http://michelinman.com)

Pour l'assistance en cas de crevaison, composez le 1 866 794-5666.

## **DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION**

Kilométrage lors de l'installation : \_\_\_\_\_

<b>DATE DE PERMUTATION</b>	<b>KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR</b>	<b>NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT</b>	<b>SIGNATURE DU DÉTAILLANT</b>	<b>PRESSION</b>

## **DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION**

Kilométrage lors de l'installation : \_\_\_\_\_

<b>DATE DE PERMUTATION</b>	<b>KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR</b>	<b>NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT</b>	<b>SIGNATURE DU DÉTAILLANT</b>	<b>PRESSION</b>

## **DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION**

Kilométrage lors de l'installation : \_\_\_\_\_

<b>DATE DE PERMUTATION</b>	<b>KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR</b>	<b>NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT</b>	<b>SIGNATURE DU DÉTAILLANT</b>	<b>PRESSION</b>

## **DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION**

Kilométrage lors de l'installation : \_\_\_\_\_

<b>DATE DE PERMUTATION</b>	<b>KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR</b>	<b>NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT</b>	<b>SIGNATURE DU DÉTAILLANT</b>	<b>PRESSION</b>



# RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACHETEUR INITIAL ET DU MONTAGE DES PNEUS (à remplir au moment de l'achat)

À conserver dans vos dossiers pour référence ultérieure.

Détailant											
Adresse											
Ville											
Province						Code postal					

### NUMÉROS DOT

*Pneu 1											
*Pneu 2											
*Pneu 3											
*Pneu 4											
*Pneu 5											
*Pneu 6											

Dimension et modèle des pneus	
Marque du véhicule	Modèle du véhicule
Année du modèle	<b>Kilométrage au compteur (km)</b> <input type="checkbox"/> 0 - 19 999 <input type="checkbox"/> 20 000 - 39 999 <input type="checkbox"/> 40 000 - 59 000 <input type="checkbox"/> 60 000 - 79 999 <input type="checkbox"/> 80 000 - 99 000 <input type="checkbox"/> Over 100 000
Date de l'achat	
Date du démontage	<b>Kilométrage au démontage</b>
Nom du détaillant et signature	



**Pour le service d'assistance routière en cas  
de crevaison, composez le 1 866 794-5666**

# ENREGISTREZ VOS PNEUS EN LIGNE À MICHELIN.CA OU POSTEZ CETTE CARTE D'ENREGISTREMENT.

Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

*Nom de l'acheteur (majuscules) <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
*Adresse	
*Ville	
*Province	*Code postal
Courriel	

Détaillant	
Adresse	
Ville	
Province	Code postal

## NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU PNEU (12 OU 13 CHIFFRES)

Pneu 1 - n° de série (DOT)												
Pneu 2 - n° de série (DOT)												
Pneu 3 - n° de série (DOT)												
Pneu 4 - n° de série (DOT)												
Pneu 5 - n° de série (DOT)												
Pneu 6 - n° de série (DOT)												

La confidentialité des renseignements personnels est importante pour Michelin. Consultez notre politique de confidentialité sur le site michelin.ca pour en savoir plus ou téléphonez au service de l'Assistance aux consommateurs au 1 888 871-4444.

Dans le cas peu probable d'un rappel de pneu, Transports Canada exige que le fabricant du pneu contacte et avise tous les acheteurs du pneu rappelé. Afin de recevoir cette notification, les acheteurs de pneus doivent les enregistrer auprès du fabricant.

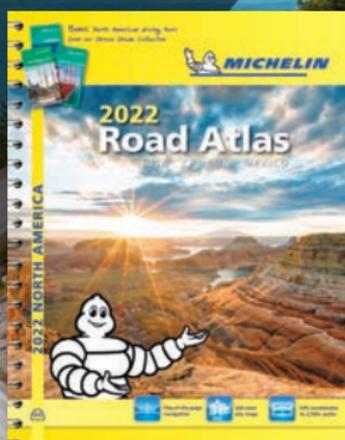


**MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC.**  
**2500, boulevard Daniel-Johnson, bureau 500**  
**Laval (Québec) H7T 2P6**



# DES ROUTES PANORAMIQUES MÉMORABLES

L'Atlas routier Amérique du Nord de Michelin est la référence pour qui veut partir à la découverte des plus belles routes locales et régionales et ponctuer son voyage d'arrêts dans des parcs nationaux. Vous y trouverez l'emplacement de 1 000 centres d'information touristique, 245 plans de villes et les coordonnées GPS de plus de 2 500 parcs.



**MICHELIN**



**Vous pouvez faire confiance à vos nouveaux pneus MICHELIN<sup>MD</sup>.**

Prenez soin d'enregistrer vos pneus au cas où nous ayons à vous contacter. Pour ce faire, rendez-vous à [michelin.ca](https://www.michelin.ca).

**Suivez Michelin.**

Suivez-nous dans les médias sociaux pour rester au courant de nos nouveautés et événements.



Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.  
2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 500, Laval (Québec) H7T 2P6